

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

L'ÉTAT

Numéro du dossier :

Numéro d'inventaire :

DOSSIER

Legs Canderlier

500000 de Jof Lambours

[illegible]

H. DE LEENER

NOTAIRE

AVENUE DE LA TOISON D'OR, 126

SAINT-GILLES-BRUXELLES, LE 17 mars 1922.

Monsieur le Conservateur
en chef du Musée Royal.

J'ai communiqué votre 1^{re} lettre à M.
Daniel Landwehr rue Van Dyck n^o 40.

Je communique cette réponse à mon
regret Monsieur le Conservateur en chef
à l'expression de ma parfaite considération.

Henri De Leener

Daniel CAUDERLIER

Ingénieur

40, Rue Van Eyck

Bruxelles, le 22 MARS 1922

*Jeproudy Fung h
par Gumpel
les nettoyons
1922
10/11
5 Da miter*

Monsieur le Conservateur en Chef
du Musée Royal des Beaux-Arts

BRUXELLES

Monsieur

Comme suite à notre correspondance antérieure, je me suis entendu avec M. FIEVEZ, 6 Montagne de l'Oratoire, Bruxelles, qui se chargera de faire prendre le groupe de "l'Aveugle". Toutefois, fort occupé en ce moment, M. FIEVEZ ne pourra malheureusement faire procéder à ce transport que dans les premiers jours d'avril. Je vous serais d'autre part obligé de bien vouloir lui faire savoir l'endroit exact où se trouve l'oeuvre en question, et vous ententez directement avec lui à votre convenance.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Daniel Cauderlier

Daniel CAUDERLIER

Ingénieur

40, Rue Van Eyck

Bruxelles, le 18 MARS 1922

*53-15-
Jr udu dr.
le gner sign. et*

Monsieur le Consevateur en Chef
du Musée Royal des Beaux-Arts

BRUXELLES

Monsieur

M.le Notaire DE LEENER me communique votre lettre du 14 et
comme il l'avait d'ailleurs fait de celle du 13 février. Le re-
tard apporté à vous répondre ne lui est donc pas imputable.

Aussitôt que j'aurai conféré avec mes co-héritiers, je
m'empresserai de vous faire connaître la décision intervenue.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération
distinguée.

Handwritten signature

14 mars 1922

Monsieur le Notaire.

J'ai l'honneur de vous rappeler ma lettre du 13 février de
par laquelle je vous priais de vouloir bien rappeler aux héritiers
de feu M. Emile Cauderlier que nous avons toujours en dépôt le
groupe l'Aveugle par Jef Labeau.

Je vous serais bien obligé de vouloir sans retard me faire
connaître M. le Notaire la destination nouvelle qu'il convient de
donner à ce groupe

Veuillez.....

Bruxelles, le 13 février 1922.

Monsieur le Notaire,

Je vous serais bien obligé de vouloir rappeler aux héritiers de feu M. Emile Cauderlier que nous avons toujours en dépôt le groupe L'Aveugle par Jef Lambeau.

Des aménagements récents ne nous permettant plus de conserver cette oeuvre ici, vous voudrez donc, Monsieur le Notaire, nous faire connaître la destination nouvelle qu'il ^{convient} importe de lui donner.

Agréiez, Monsieur le Notaire, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

A Monsieur le Notaire DE LIGNER,
126 avenue de la Toison d'Or,
BRUXELLES.

29 juillet 1919

5236
enregistré le 31.7.19

Monsieur le Ministre.

Comme suite à votre lettre du 23 juin dernier n° 573, Administration des Beaux-Arts, nous avons l'honneur de vous faire savoir que notre Collège, en sa séance du 28 courant a estimé qu'il n'était pas opportun d'accepter pour nos collections, les quatre oeuvres de Jef Lambeau que feu E.Emile Cauderlier a lèguées à l'Etat pour les musées royaux, savoir:

Bacchante (bronze)

Bayesanne (bronze)

Portrait du père de l'artiste (bronze)

l'Aveugle (groupe)

Sur le désir exprimé par M. Jules Lagae, auteur du Buste de M.E. Cauderlier (bronze), cette oeuvre qui faisait partie du legs a été également écartée.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération

Pour la Commission directrice
Le Secrétaire et Membre Le Président ff.

FS JB

Monsieur Harmignie

Ministre des Sciences et des Arts, Bruxelles.

*Ther
M...*

DANIEL CAUDERLIER

42^A, rue Van Eyck

Bruxelles

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE BELGIQUE

SECRÉTARIAT

N°

ANNEXE

Prière de rappeler dans la réponse, la date
et le numéro de la présente.

Bruxelles, le 25 juin 1919 19

Monsieur le ~~Notaire~~ Secrétaire

tri le notaire De leener
me dit que vous pouvez
me délivrer les œuvres
en question.

Je reçois une lettre du Ministre des Sciences et des
Arts m'annonçant que feu M. Emile Canderlier lègue à l'Etat
pour les Musées royaux cinq œuvres de Jef Lambeaux. Ce legs
devant être examiné par la Commission directrice des Musées
je vous adresse notre praticien M. Mirimaï que je charge de
surveiller le transport des dites œuvres de Lambeaux au
Musée. Je vous prie en conséquence de vouloir bien réserver
un bon accueil à M. Mirimaï et de faciliter sa mission.

Recevez, Monsieur le ^{Secrétaire} ~~Notaire~~, l'assurance de mes senti-
ments très distingués

Pierre Gevaert

Monsieur le ~~Notaire~~ De leener

Max-Les Gérard

126 avenue d' la Toison d'or. Bruxelles.

Secrétaire du Roi
Avenue de Ormeaux 4

Bruxelles, le 28 juin 1919.

MINISTÈRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS
SECTIE
ADMINISTRATION
DES BEAUX ARTS.
BESLAGE
N° 573

Messieurs,

Monsieur le Notaire De Leener me communique un extrait du testament par lequel feu M. Emile Canderlier lègue à l'Etat pour les Musées Royaux cinq oeuvres de Jef Lambeaux, savoir:

- X Bacchante (Bronze)
- X Paysanne (bronze)
- Portrait du père de l'artiste (bronze)
- X L'Aveugle (groupe)
- X Buste de M.E. Canderlier (bronze)

Je vous prie de vous mettre en rapport avec M. De Leener (Avenue de la Toison d'or 126) afin que la Commission des Musées soit mise en mesure d'examiner ces oeuvres et de se prononcer sur l'opportunité de les accepter en vue des collections de l'Etat.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

(LE MINISTRE;



A la Commission directrice des Musées royaux de Peinture etc,
Monsieur H Fierens Gevaert,
membre secrétaire 9 Place du Musée.